



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

COMMUNE DE HABSHEIM

ARRETE MUNICIPAL n° 051/2022
portant réglementation temporaire
de circulation
16 rue de la montagne

Le Maire de la Commune de HABSHEIM,

- VU l'ordonnance du 1^{er} septembre 1945 portant étatisation de la Police dans les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le Code des Communes ;
- VU le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18, R 411-25 à R 411-28 et R 417-1 à R 417-13 du Code la Route ;
- VU la fête de quartier organisée par Mme STROLLIN, sis 16 rue de la montagne le vendredi 20 mai 2022 ;
- VU la gêne occasionnée par la mise en place de tables et bancs sur une partie de la chaussée ;

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation de tous véhicules sera interdite, sauf riverains, rue de la montagne, sur le tronçon compris entre la rue du Vorbourg et la rue de l'Alsbourg, le vendredi 20 mai à partir de 18 h 00 et jusqu'à samedi 21 mai, minuit.

Article 2 : Les panneaux de signalisation réglementaires ainsi que les barrières seront pré-positionnés par le CTM le matin de la manifestation et mis en place aux endroits appropriés par les organisateurs, à partir de 18h00 de la façon suivante :

- De part et d'autre du 16 rue de la montagne : 2 panneaux « route barrée » (sur barrières type « Vauban »)
- Un panneau « route barrée » à l'intersection rue de la montagne/Alsbourg ;
- Un panneau « route barrée à 100m » à l'intersection rue de la montagne/Vorbourg ;

Article 3 : Afin d'en assurer la sécurité, les organisateurs pourront installer un véhicule de part de d'autres de la manifestation. Ces voitures devront être installées de manière à empêcher l'intrusion de tout autre véhicule, en plus des barrières prévues à l'art 2 du présent arrêté

Article 4 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de MULHOUSE
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de RIXHEIM
- M. le Commandant des Brigades Vertes de SOULTZ
- M. le Lieutenant-Colonel du Groupement des Sapeurs-Pompiers de MULHOUSE-RHIN
- M. le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de HABSHEIM
- Mme STROLIN, 16 rue de la montagne
- M. le Responsable du Service Technique
- Police Municipale
- Affichage

HABSHEIM le 17 mai 2022

Gilbert FUCHS

Maire de HABSHEIM

